



Nouvelle construction limite copropriété

Par **thalie12**, le **09/05/2012 à 16:59**

Bonjour, je vous expose mon problème:
Mon appartement (et l'immeuble) est de 4m en recul par rapport au trottoir, donc je bénéficie d'un jardin. La séparation du jardin et du trottoir est un muret et barrière + haie (dans mon jardin). La séparation entre mon voisin est une haie sur la droite et un muret (h=2m) sur la gauche, car derrière ce muret, c'est une place de parking pour un atelier.. Mais voilà, l'atelier est vendu et un immeuble doit faire place.. j'ai été voir le projet à la mairie, et stupeur, le nouvel immeuble doit venir jusqu'au bord du trottoir. donc le muret de 2m va être augmenté par un mur de quatre étages!!! me privant (et mes voisins du dessus) de toute la luminosité sur mes chambres...
2ème problème: le promoteur veut installer un ascenseur à voiture pour les 2 immeubles en construction (7 appart au total) car la parcelle est très étroite mais assez longue. le sous sol doit relier les 2 immeubles via les parkings. aucune voiture ne pouvant tourner dans le garage, il installe donc une plateforme pour les faire tourner en dessous du 2ème immeuble.
L'ascenseur voiture doit jouxter la chambre de mon fils... nous avons peur du bruit et des vibrations...!!
il n'est pas prévu de recul pour les voitures sur le trottoir pour accéder au monte voiture, en a-t-il le droit (la voiture va être moitié trottoir et moitié chaussée pour attendre son ascenseur).. en a-t-il le droit??
il n'est pas prévu d'accès pompier pour le 2ème immeuble??? étant donné que la parcelle est étroite, les 2 immeubles font toute la largeur de la parcelle!! est-ce possible?
merci pour toutes les informations que vous pourriez me donner.. car je compte bien poser un recours gracieux au maire..
Cordialement, en attente de vous lire..